 **Marché public**

**Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Numéro du marché : FRN-TVX-076**

**Objet du marché : Fournitures et travaux de peinture**

code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1er Août 2006.

Marché passé selon la procédure adaptée en application de l’article 28 du CMP

*Ce document comporte 8 pages y compris la page de garde.*

 Le présent règlement de consultation est établi en application de la circulaire du 03 août 2006 portant application du code des marchés publics, et de l’article 28 du décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, publié au journal officiel du 04 août 2006.

 Tous les documents constituants ou cités à l’appui de l’offre ou du dépôt de la candidature doivent être rédigés en français.

**ARTICLE 1 : Identification de la personne responsable du marché**

**1 – Nom et adresse officielle du pouvoir adjudicateur**

Dénomination sociale : Ecole Nationale Supérieure d’Architecture de Marseille

Personne Responsable du Marché : Marielle RICHE – Directrice de l’ENSA Marseille.

Adresse : 184 avenue de Luminy

Case 924

13288 MARSEILLE cedex 9

Tél.: 04.91.82.71.10.

Fax : 04.91.82.71.80.

Site internet : http//:www.marseille.archi.fr

**2 – Adresse auprès de laquelle les informations complémentaires et les documents relatifs à la consultation peuvent être obtenus**

Ecole Nationale Supérieure d’Architecture de Marseille

184 avenue de Luminy

Case 924

13288 MARSEILLE cedex 9

Référence du dossier **:** Fournitures et travaux de peinture pour l'Ensa Marseille

 MAPA n° FRN-TVX-076

**Demande de renseignements administratifs concernant le marché** :

 Nathalie Makhloufi

 Tél. : 04-91-82-71-59

 Fax : 04-91-82-71-80

 nathalie.makhloufi@marseille.archi.fr

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable à partir du site de l'ENSA Marseille :

 **http//:www.marseille.archi.fr/mapa**

et depuis la plate-forme de l’Etat :

 [**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr)

 Ces documents pourront être expédiés par voie postale, par courriel ou retirés sur place auprès de Nathalie Makhloufi après prise d’un rendez-vous par téléphone au 04-91-82-71-59.

**Demande de renseignements techniques et visites** :

Yannick SADY - Responsable moyens logistiques et bâtiments

Tél. : 06.33.56.34.73

Fax : 04-91-82-71-80

Adresse internet : yannick.sady@marseille.archi.fr

 Visites possibles du 17 au 28 février 2014 (prendre rendez-vous auprès de Yannick Sady)

**3 – Date limite d’obtention des documents contractuels**

La date limite d’obtention des documents contractuels constituant le présent marché est fixée au :

**Vendredi 28 février 2014 à 17h00.**

**4 – Durée de validité des offres**

 La durée de validité des offres est fixée à 120 jours, le point de départ du délai de validité étant la date limite de réception des offres soit le :

**Lundi 3 mars 2014 à 12h00.**

#### ARTICLE 2 : Objet de la consultation et type de marché

**1 – Objet de la consultation**

 Le présent marché a pour objet **des fournitures et travaux de peinture pour** l’Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille sis 184 avenue de Luminy – case 924 – 13288 MARSEILLE cedex 9.

**2 – Type de marché**

 Il s’agit d’un marché à procédure adaptée (MAPA) à bons de commande.

**3 – Variantes**

 Sans objet.

#### ARTICLE 3 : Décomposition de la consultation

 L’offre n'est pas décomposée en lots.

**ARTICLE 4 : Conditions de la consultation**

**1 – Etendue de la consultation**

 La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l’article 28 du décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, et organisée selon une procédure et des modalités propres au pouvoir adjudicateur.

**2 – Délai d’exécution du marché**

 Le marché prend effet à compter de sa notification au titulaire.

**3 – Mode de règlement du marché**

 Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours maximum par virement administratif sur le compte ouvert par l’entreprise.

 L’entreprise est tenue de fournir à l’Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille un Relevé d’Identité Bancaire dans le dossier d'offre à l’adresse suivante :

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille

Service Financier

184 avenue de Luminy

Case 924

 13288 MARSEILLE cedex

**ARTICLE 5 : Organisation de la consultation**

**1 – Remise du dossier**

 Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat sur demande tel que défini à l’article 1-2.

**2 – Contenu du dossier de consultation**

**a – Documents remis au candidat**

Le dossier de consultation remis à chaque candidat comprend les pièces suivantes :

* un règlement de consultation,
* un acte d’engagement valant CCAP et son annexe
* un CCTP

 **b – Documents à conserver par le candidat**

Le candidat gardera en sa possession :

* un règlement de consultation
* un CCTP

**ARTICLE 6 : Conditions d’envoi et de remise des offres**

**1 – Documents à renvoyer par le candidat**

|  |
| --- |
| L'offre du candidat doit respecter la forme et le contenu du dossier.Les pièces devront être signées par une personne habilitée à engager l'opérateur économique.Cette personne doit être soit mentionnée sur l'extrait K-bis (pour les candidats établis en France) ou répertoire équivalent d'inscription à un registre du commerce (candidats non établis en France), soit disposer d'un pouvoir émanant d'une personne figurant sur l'extrait K-bis ou équivalent.En cas de procédure de redressement judiciaire, les documents devront être contresignés par l'administrateur judiciaire désigné par le tribunal de commerce.Tous les documents constituants ou cités à l’appui de l’offre doivent être rédigés en français. **Forme du dossier à remettre :**Les dossiers des candidats doivent être remis sous pli cacheté avec la mention :ENSA MarseilleAppel d'offres n° FRN-SVC-074Date limite de réception : 3 mars 2014NE PAS OUVRIR**Contenu du dossier à remettre :****Le candidat fournira pour l'examen de sa candidature :*** La lettre de candidature et habilitation des co-contractants éventuels (imprimé DC1)
* La déclaration du candidat (imprimé DC2) dûment complétée, datée, cachet de l'entreprise.
* un certificat d’inscription au registre professionnel ou au registre du commerce (dans les conditions prévues par la législation de l’Etat où le candidat est établi en cas d’entreprise étrangère), ou le cas échéant, motif de non indication d’un numéro d’enregistrement,
* si le candidat est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés,

**Le candidat fournira pour l'examen de son offre :*** 2 actes d ‘engagement dûment complétés, datés, signés, paraphés + cachet de l'entreprise.
* L’annexe complétée, datée et signée + cachet de l'entreprise en 2 exemplaires
* un R.I.B.
 |
|  |

**NE PAS RELIER LES PIECES DU DOSSIER DE CANDIDATURE NI DE L’OFFRE**

L’Ensa Marseille demandera, par fax ou mail, au candidat retenu, la production des documents suivants :

* **un état annuel des certificats reçus** (formulaire **NOTI2**), signé de la *Trésorerie Générale* ou **Cerfa** n°**3666**.
* **une attestation de fourniture de déclarations sociales** émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois *(article D8222‑5 du code du travail).*

 **Dans le cas** où une immatriculation au **R**egistre du **C**ommerce et des **S**ociétés (RCS) ou au **R**épertoire des **M**étiers (RM) est obligatoire ou lorsque la profession est réglementée, l'un des documents suivants (*article D8222-5 du code du travail*) :

* Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
* Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
* Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu’y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l’adresse complète et le numéro d’immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d’un ordre professionnel, ou la référence de l’agrément délivré par l’autorité compétente.
* Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

 **Dans le cas où** il n'est pas tenu de s'immatriculer au RCS ou au RM et n'est pas en mesure de produire un extrait K ou K-bis ou une carte d'identification justifiant de son inscription au RM, le candidat individuel ou le membre du groupement doit produire le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (article *D8222-5 du code du travail*).

**A défaut de production de ces pièces dans les délais impartis, son offre sera exclue.**

**2 - Remise des candidatures et des offres**

 Les candidatures et les offres seront transmises à l’adresse suivante :

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille

Service financier – Nathalie Makhloufi

184 avenue de Luminy

Case 924

13288 MARSEILLE cedex 9

ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l’heure de leur réception.

 **La date limite à prendre en compte est celle de la réception par le service et non celle de l'envoi.**

 Le délai d'acheminement postal et ses risques doivent être pris en compte par les candidats.

 Au-delà de cette date, l'enveloppe sera retournée au candidat sans avoir été ouverte.

***Deux solutions*** :

* Envoi par lettre recommandée avec Accusé de Réception
* Dépôt à l’Ecole d'Architecture de Marseille avec remise à nos services contre récépissé.

La date limite de réception des candidatures et des offres est fixée au **:**

**Lundi 3 mars 2014 à 12h00.**

#### ARTICLE 7 : Jugement des offres

**1 – Critères de sélection**

L’article 53 du décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics s’applique.

Les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants :

- Le prix : **coefficient 10**

- La rapidité d’exécution : **coefficient 8**

- Le respect des normes environnementales : **coefficient 6**

 A ce sujet, il appartiendra aux candidats de détailler le type de produits qu’ils utiliseront.

**2 – Demande de précisions**

 Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l’offre n’est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l’offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l’offre d’une part, et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d’autre part.

**ARTICLE 8 : Renseignements d’ordre administratif**

**1 – Droit et Langue**

 En cas de litige, le droit français est le seul applicable. Les tribunaux français sont les seuls compétents. Dans notre cas, seuls les tribunaux de la circonscription de Marseille seront compétents.

Si le titulaire est établi dans un autre pays de l’union européenne sans avoir d’établissement en France, il facturera ses prestations hors T.V.A. et aura droit à ce que l’administration lui communique un numéro d’identification fiscal.

 Tous les documents relatifs au présent marché, inscriptions sur matériels, correspondances, factures, devis, ou modes d’emploi, doivent être rédigés en Français.

 La langue officielle devant être utilisée dans l’offre et la demande de participation est le Français. (Loi 94 -665 du 04.08.1994 relative à l’emploi de la langue française et la circulaire d’application du 19.03.1996 publiée au Journal Officiel du 20.03.1996).

**2 – Monnaie officielle**

 La monnaie officielle du présent marché est l’euro. (€).

**3 – Signataire du marché**

 Le signataire du marché représentant l’Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille est Marielle RICHE, Directrice.

 Le signataire du marché représentant la société titulaire est la personne dûment habilitée par ladite société.